

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST

34400

Date : 24-06-2026

Séance du 24 juin 2026

Numéro : 2026-06-24/02

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 24 juin

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra
Procurations : , Mme REYNES Sophie à Mme SABATIER Cathy, Mme COMBES Corinne à Mme GARAND Stéphanie

Absents :

Secrétaire de séance : Georges BERTELOOT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation

18/06/2026

Date d'affichage

18/06/2026

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant création et composition des commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de pourvoir un siège vacant au sein de la commission municipale des Finances ;

Considérant que, conformément au principe de représentation proportionnelle des groupes au sein des commissions municipales, ce siège doit être pourvu par un membre issu de la même liste que le conseiller municipal précédemment désigné ;

Monsieur le Maire expose :

À la suite d'une vacance de siège au sein de la commission municipale des Finances, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre afin de compléter la composition de cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- De désigner Madame Florence VALLE en qualité de membre de la commission municipale des Finances ;
- De modifier en conséquence la composition de la commission municipale des Finances.

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le maire,

Yves QUESADA

